

Objet : Collecte des ordures ménagères et déchets assimilés, et traitement des déchets végétaux et encombrants sur l'ensemble des communes de Versailles Grand Parc. Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres.

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIERES le 6 mars 2012,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu la délibération n° 2012.01.04 du 31 janvier 2011 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour les marchés dont le montant excède le seuil des marchés à procédure adaptée ;

Vu le code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 40, 57 à 59 relatifs aux procédures d'appels d'offres et 72 relatif aux marchés à tranches conditionnelles ;

Considérant que le marché de collecte actuel de l'agglomération prendra fin au 31 décembre 2012 et qu'il convient de lancer une consultation afin d'assurer la continuité du service public ;

Considérant que l'évolution du schéma de coopération intercommunal entraînera dans les années à venir une évolution du périmètre de l'agglomération et qu'il convient de la prendre en compte à travers la commande publique ;

Considérant que l'estimation de ces prestations pour la durée totale du marché nécessite la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres ouvert de dimension communautaire ;

La procédure se décompose en 5 lots répartis en tranches :

Lot n° 1 - Collecte en porte à porte et autres collectes – se compose d'une (1) tranche ferme et de quatre (4) tranches conditionnelles :

- Tranche ferme : Collecte en porte à porte et transport des déchets des 14 communes membres de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc
- Tranche conditionnelle n°1 : Collecte en porte à porte et transport des déchets de la commune de Bougival
- Tranche conditionnelle n°2 : Collecte en porte à porte et transport des déchets de la commune de La Celle Saint Cloud
- Tranche conditionnelle n°3.1 : Collecte en porte à porte et transport des déchets de la commune de Chateaufort en cas de traitement par le SIDOMPE
- Tranche conditionnelle n°3.2 : Collecte en porte à porte et transport des déchets de la commune de Chateaufort en cas de traitement par le SITREVA

Lot n° 2 - Collecte de points d'apport volontaire - se compose d'une (1) tranche ferme et de trois (3) tranches conditionnelles :

- Tranche ferme : Collecte en apport volontaire et transport des déchets des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand-Parc
- Tranche conditionnelle n°1 : Collecte en apport volontaire des déchets de la commune de La Celle Saint Cloud
- Tranche conditionnelle n°2.1 : Collecte en apport volontaire des déchets de la commune de Chateaufort en cas de traitement par le SIDOMPE
- Tranche conditionnelle n° 2.2 : Collecte en apport volontaire des déchets de la commune de Chateaufort en cas de traitement par le SITREVA ;

Lot 3 - Opérations de transfert du verre collecté sur la commune de Versailles - se compose d'une (1) tranche ferme :

- Tranche ferme : Opération de transfert du verre de la commune de Versailles ;

lot 4 - Traitement par compostage des déchets végétaux - se compose d'une (1) tranche ferme et d'une (1) tranche conditionnelle :

- Tranche ferme : du traitement des déchets végétaux issus des collectes en porte à porte ou en apport volontaire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc
- Tranche conditionnelle n°1 : Traitement des déchets végétaux de la commune de Chateaufort ;

lot 5 - Traitement des objets encombrants - se compose d'une (1) tranche ferme et d'une (1) tranche conditionnelle :

- Tranche ferme : traitement des objets encombrants issus des collectes en porte à porte ou en apport volontaire sur une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc, territoire actuel hors Versailles, comme explicité au CCTP relatif au lot n°5,
- Tranche conditionnelle n°1 : Traitement des objets encombrants de la commune de Chateaufort ;

Que ce marché sera conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2013 avec possibilité de dénonciation annuelle et sera renouvelable 2 fois un an ;

Que les montants estimatifs pour les différents lots sont :

lot 1

- Tranche ferme pour un montant estimatif annuel de 9 300 000€ HT
- Tranche conditionnelle 1 pour un montant estimatif annuel de 570 000€ HT
- Tranche conditionnelle 2 pour un montant estimatif annuel de 1 000 000€ HT
- Tranche conditionnelle 3 pour un montant estimatif annuel de 130 000€ HT

Soit un montant estimatif global annuel de 11 000 000€ HT ;

La commission d'appel d'offres choisira le titulaire de chaque lot selon les critères pondérés suivants :

Critères d'attribution	Coefficient de pondération
<p><u>Critère 1 : le prix</u></p> <p>Avec sous-critère 1 : Prix tranche ferme</p> <p>sous-critère 2 : Prix tranches conditionnelles dans leur globalité</p>	<p>40%</p> <p>80%</p> <p>20%</p>
<p><u>Critère 2 : la valeur technique</u> des prestations appréciée sur la base du mémoire technique décrivant des moyens techniques et matériels produits par le candidat</p> <p>Avec Sous-critère 1 : Performance technique et adéquation du matériel / des moyens humains proposés au regard de la qualité du service demandée</p> <p>Sous-critère 2 : Qualité de l'organisation et la qualité du service rendu</p> <p>Sous-critère3 : Niveau de remontée des informations Titulaire/collectivité, autocontrôle, organisation du contrôle, modalité de suivi des prestations</p> <p>Sous-critère 4 : Pertinence et qualité du dispositif mis en œuvre pour améliorer les performances de la collecte sélective</p>	<p>50%</p> <p>25%</p> <p>25%</p> <p>25%</p> <p>25%</p>
<p><u>Critère 3 : performance environnementale de l'offre,</u> comprenant les sous-critères suivants avec leur pondération :</p> <p>Performance environnementale des moyens matériels affectés au regard des émissions de polluants et des consommations de carburant</p> <p>Limitation des nuisances pour les riverains et les usagers</p>	<p>10%</p> <p>50 %</p> <p>50 %</p>

010 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
 010 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
 010 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000
 010 000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

010 0000 0000 0000 0000 0000
 010 0000 0000 0000 0000 0000
 010 0000 0000 0000 0000 0000
 010 0000 0000 0000 0000 0000

LOT 2:

- Tranche ferme pour un montant estimatif annuel de 450 000 € HT
- Tranche conditionnelle 1 pour un montant estimatif annuel de 35 000€ HT
- Tranche conditionnelle 2 pour un montant estimatif annuel de 3500 € HT

Soit un montant estimatif global annuel de 488 500 € HT ;

LOT 3 pour un montant estimatif global annuel de 160 000 € HT ;

LOT 4:

- Tranche ferme pour un montant estimatif annuel de 270 000 € HT
- Tranche conditionnelle 1 pour un montant estimatif annuel de 6 500 € HT

Soit un montant estimatif global annuel de 276 500 € HT ;

LOT 5:

- Tranche ferme pour un montant estimatif annuel de 900 000 € HT
- Tranche conditionnelle 1 pour un montant estimatif annuel de 34 000 € HT

Soit un montant estimatif global annuel de 934 000 € HT ;

00 0000 0000 0000 0000 0000
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

00 00 0000 00 0000 00
0 0 00 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0000 000 00 00 0 000

